

PLAIDOYER POUR LA REALISATION DE LA LISTE ELECTORALE PERMANENTE INFORMATISEE (LEPI)

« Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu » (Romains 13.1) nous dit la Bible. Le pouvoir appartient à Dieu qui le délègue à qui il veut pour la bonne gestion de la cité qu'il a confiée à l'homme depuis le jardin d'Eden (Genèse 1.28). A travers l'histoire biblique, nous comprenons avec le livre du commencement que Dieu lui-même alla à la recherche de l'homme pour amener ce dernier au changement après le tsunami spirituel causé par la chute du premier couple de l'histoire de l'humanité (Genèse 3.9). De même, les prophètes ont démontré dans la nuit des temps qu'ils sont des personnes farouchement déterminées à aller de l'avant, à appeler au changement les nations et ceci en dépit des oppositions et à n'importe quel prix. C'est pourquoi leurs écrits se présentent comme des reproches à la conduite défailante des peuples. Toutes les nations sont redevables au Dieu souverain et elles sont appelées à lui rendre compte. **Les prophètes dénonçaient le mal sous toutes ses formes. Ils exhortaient constamment à un retour à l'Eternel. Leurs écrits nous permettent de réaliser sans ambages que l'Eglise ne peut rester indifférente face à la marche de la nation ; face à la déchéance spirituelle, économique, à la déconfiture morale, intellectuelle et politique de la société. Elle ne peut rester en marge, elle ne peut rester insensible à ce qui se passe autour d'elle. Elle est appelée à être sel et lumière en toute circonstance favorable ou non au sein de la société qu'elle est appelée à transformer.** L'Eglise, il est vrai n'est pas un parti politique et ne devrait pas être utilisée à cette fin. Elle se doit de garder son autonomie par rapport à tous les partis politiques et rester au dessus de la mêlée. Toutefois, dans son rôle de sel et de lumière, elle ne doit pas garder un silence coupable en face des réalités de la nation. En effet :

« ... nous affirmons que l'évangélisation et l'engagement socio-politique font tous deux partie de notre devoir chrétien. Tous les deux sont l'expression nécessaire de notre doctrine de Dieu et de l'homme, de l'amour du prochain et de l'obéissance à Jésus-Christ. Le message du salut implique aussi un message de jugement sur toute forme d'aliénation, d'oppression et de discrimination. Nous ne devons pas craindre de dénoncer le mal et l'injustice où qu'ils soient. Lorsque

les hommes acceptent Christ, ils entrent par la nouvelle naissance dans son Royaume et ils doivent rechercher, non seulement à refléter sa justice, mais encore à la répandre dans un monde injuste. Le salut dont nous nous réclamons devrait nous transformer totalement dans notre façon d'assumer nos responsabilités personnelles et sociales. La foi sans les œuvres est morte ». (Extrait de la Déclaration finale de Lausanne 1974, *Congrès International pour l'Évangélisation du Monde*).

A un an des élections législatives et présidentielles de Mars 2011, nous ne devons négliger tous les processus qui doivent nous conduire à une élection libre et transparente. Nous devons les aborder avec le regard de Dieu ; nous ne devons pas nous en éloigner. Nous devons faire usage de l'arme de la prière mais une prière pour le peuple qui doit aller voter afin que ce dernier se laisse conduire par le Saint-Esprit au sujet du choix à faire dans les urnes. Nous devons supplier Dieu pour qu'il accorde la grâce à notre nation en nous éloignant des violences sous toutes les formes, en nous protégeant des affres du tribalisme, de la politique politicienne, de l'ethnocentrisme, du régionalisme et en préservant l'unité de la nation. Nous devons prier pour l'ordre dans le pays à tous les niveaux. **Nous n'avons pas besoin de prier pour les candidats aux élections. Ils n'en ont pas besoin puisque les élections ne sont pas des examens de passage en classe supérieure ou d'obtention d'un diplôme.** Les élections politiques ne sont pas non plus des tests et interviews pour l'emploi. La prière des apôtres en Actes 1 pour choisir le remplaçant de Judas est un modèle à suivre par le peuple afin que Dieu lui-même nous oriente et qu'il dirige le peuple dans le choix judicieux à faire parmi la multitude de candidats qui se présenteront. En effet, quand les candidats sont élus, ils ne le sont pas pour eux-mêmes mais pour défendre l'intérêt du peuple et non les leurs. Ils sont élus pour se sacrifier et s'abaisser pour servir la nation, pour « laver les pieds » des populations de nos villes et campagnes comme le Christ l'a fait en montrant le chemin noble et glorieux du service (Jean 13.13-14). Ils sont élus pour prendre des décisions justes pour le bénéfice du peuple. Le principe du Royaume de Dieu est que celui qui veut être le plus grand, celui qui veut être le dirigeant doit être le serviteur de tous (Marc 10.42-43). Le peuple doit donc prier pour élire un serviteur. Sans l'esprit de service, aucun politicien ne peut prétendre au suffrage du peuple. Le peuple doit donc prier et se laisser conduire par l'Esprit Saint afin de découvrir en qui se trouve l'esprit de service et de sacrifice. Car le Fils de l'Homme est venu pour servir et donner sa vie en rançon.

Cette année 2010, nous célébrons le jubilé des cinquante années des indépendances de notre nation, jubilee concept théologique très important dans le cœur de Dieu pour la libération et la délivrance de son peuple. Ce jubilee coïncide avec le vingtième anniversaire de la conférence nationale souveraine. Il s'avère important que notre nation le Bénin se dote d'outils crédibles pouvant permettre au peuple d'exprimer librement son choix afin que les résultats qui sortiront des urnes expriment réellement le choix du peuple. Nous devons préserver les acquis de la Conférence nationale que Jésus-Christ dans sa grâce nous a permis de réussir. C'est le lieu donc d'approuver donc dans sa juste valeur l'existence de la loi N°2009-10 du 13 mai 2009 portant organisation de Recensement Electoral National Approfondi (RENA) et établissement de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI). Depuis une décennie déjà beaucoup d'encre et de salive ont coulé mettant parfois le peuple dans une confusion terrible quant au bien-fondé de cette LEPI qui pourtant est inscrit dans les textes depuis 1998 et jamais réalisée jusqu'à ce jour. La LEPI est un instrument de paix, de réconciliation de la nation, de transparence, de clarté dans l'organisation des élections dont la réalisation est nécessaire. A un an des élections législatives et présidentielles qui focalisent déjà l'attention dans notre pays par les différents regroupements politiques, cette confusion se fait de plus belle et un grand doute plane comme une épée de Damoclès sur la réalisation effective et à bonne date de la LEPI. Or dans cette année du jubilee des Indépendances qui coïncide avec le vingtième anniversaire de la conférence nationale, la LEPI semble de plus en plus être un processus incontournable, irréversible pour le développement de notre Nation. Ce processus lancé depuis le 23 novembre 2009 par le Président de la République, avec l'étape du Recensement Electoral National Approfondi (RENA), la réalisation de la LEPI continue de présenter un résultat mitigé même si la cartographie censitaire semble réaliser à nos jours un résultat de 90% selon certaines statistiques. Vingt cinq milliards de nos francs cfa doivent être mobilisés pour réussir un tel projet qui a pour vision de mettre en place un système électoral crédible qui renforcera la démocratie et la bonne gouvernance, gage d'un développement durable de notre nation. D'ailleurs les partenaires financiers qui croient en nous et qui croient au projet ont commencé depuis lors par se manifester en apportant leurs contributions à la réalisation de la LEPI. La Mission de l'ONU, qui a rencontré la CPS-LEPI et les partis politiques au Bénin, prouve l'importance que la communauté internationale porte à la réalisation de la LEPI au Bénin.

Depuis la Conférence Nationale, notre chère nation, le Bénin a vécu quatre élections présidentielles en 1991, 1996, 2001 et 2006 ; cinq élections législatives en 1991, 1995, 1999, 2003 et 2007 et deux élections locales en 2002 et 2008. Toutefois, la réalisation de la LEPI nous permettra d'améliorer le processus démocratique afin que ce soit réellement à tous les niveaux l'homme sorti des urnes qui dirige. Les cafouillages électoraux des dernières élections locales de 2008 sont une preuve tangible de la nécessité de la LEPI. Cela nous aidera également à contrôler les coûts des élections, en effet, la LEPI est valable pour une période de dix ans. La LEPI nous permettra d'éviter au maximum les erreurs si elle est bien faite, si elle est une réussite. Elle est une opportunité que nous devrions saisir pour réduire au maximum les fraudes et éviter les contestations postélectorales qui risquent de sombrer le pays.

Nous croyons, qu'au nom de l'intérêt supérieur de la nation et dans la crainte de notre Seigneur et Sauveur qui accorde le pouvoir à qui il veut, que toutes les parties impliquées d'une manière ou d'une autre dans la réalisation de ce précieux instrument de transparence électorale puissent enterrer la hache de guerre. Ainsi donc chacun jouera son rôle dans l'ordre et la discipline librement consentis. Comme affirmé précédemment, le pouvoir appartient à Dieu seul qui désignera dans sa toute souveraineté celui prendra les rênes du pouvoir à la tête de cette nation en 2011 et ceux qui siégeront pour légiférer. A cet effet, nous interpellons toutes les structures impliquées dans la mise en œuvre de la Liste Electorale Permanente Informatisée à savoir la Commission Politique de Supervision (CPS), la Mission Indépendante de Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA), en tant que structure technique de mise en œuvre de la LEPI ; de même que ces structures décentralisées à savoir : la Coordination Nationale du recensement (CNR), la Coordination Nationale de la Cartographie Censitaire (CNCC) et le Centre National de Traitement (CNT) à œuvrer dans la paix pour la réussite de ce projet cher au Bénin et au Partenaires au développement qui accompagnent sa réalisation. Il serait donc souhaitable que les conflits de compétences et d'attributions qui nuisent aux relations entre la CPS et la MIRENA puissent être aplanis afin que les démons de la division, de la guerre, des contestations des résultats électoraux ne puissent prendre en otage notre pays après vingt ans d'exercice démocratique. Nul n'a le droit de prendre la nation en otage pour des intérêts personnels et égoïstes en retardant la réalisation de la LEPI. Vous devez tous faire preuve de sacrifice, de responsabilité et d'abnégation dans l'exécution de vos tâches sachant qu'au-delà de tous

vous aurez des comptes à rendre à Dieu qui vous confie à divers niveaux des responsabilités. Nous devons tous œuvrer pour empêcher l’embrasement de notre commune patrie, le Bénin. C’est par pure grâce divine que nous ne vivons pas les évènements dramatiques qui se passent ailleurs. Il est souhaitable que la CPS-LEPI et la MIRENA s’en tiennent aux dispositions de la loi en ses articles 37-43 afin de maintenir la cohésion qui produira un travail efficace pour le bien-être de ce peuple.

Chers membres de la CPS, de la MIRENA, de la CNR, de la CNCC et de la CNT, le Seigneur attend que vous travailler dans la crainte de son Nom et pour son Nom et ceci à Sa Gloire et que vous reconnaissiez à l’instar du Roi Salomon, que c’est lui qui vous a établi à la tête de toutes ces institutions et que vous aviez besoin de sa sagesse et de son intelligence pour accomplir fidèlement la tâche (1 Rois 3.7-9). L’exemple d’humilité du roi Salomon doit être pour vous un exemple à suivre afin que vous demandiez à Dieu, du discernement, de la sagesse, un cœur pur libéré et délivré de toutes les ruses politiciennes et de tous les compromis et compromissions pour accomplir vos tâches au sein des différentes structures du cadre organique RENA/LEPI. Si vous manquez de la sagesse pour accomplir votre tâche, demandez-là à « Dieu qui donne à tous libéralement et sans faire de reproche » (Jacques 1.5) et n’oubliez pas que la crainte de l’Eternel est le début de la sagesse (Proverbes 1.7). Il revient également au Gouvernement élu de notre pays d’accomplir sa part afin que la CPS-LEPI puisse œuvrer facilement dans l’accomplissement de ses tâches à travers la mise à disposition de ladite structure des moyens financiers nécessaires et ceci à bonne date. De même, la CPS-LEPI se doit de tout mettre en œuvre pour désigner le neuvième membre de la MIRENA dans les meilleurs délais. Selon les déclarations d’Epiphane Quenum, le Président de la CPS-LEPI, le blocage à la désignation de ce dernier membre serait dû à des investigations qui continuent et qui pourraient disqualifier l’un des deux candidats en course pour le poste de spécialiste des questions électorales eu égard au fait qu’il serait membre du directoire d’un parti politique. Toutefois, il urge que cette question soit réglée dans les meilleurs délais afin que la MIRENA puisse retrouver la stabilité et travailler dans une véritable quiétude pour le bien de la nation.

A divers niveaux, les populations doivent s’impliquer aussi dans la réalisation de cette LEPI tout d’abord en allant à la recherche de l’information et en se donnant l’information

sur la LEPI. De même, il s'agira de fournir sans aucune fraude, sans aucune entrave tous les renseignements nécessaires qui seront demandés dans le cadre du RENA conformément aux articles 16, 18-20, 25-26. La population se doit de suivre toutes les étapes du processus conduisant à la réalisation de la LEPI et à accomplir en mars 2011 le devoir citoyen en allant aux urnes.

En définitive, l'Eglise à qui le Christ a confié un ministère de réconciliation et de paix attend, nous attendons que toutes les structures impliquées dans la réalisation de la LEPI fassent preuve de patriotisme pour réaliser enfin cette LEPI tant attendue depuis plus d'une décennie. La nation et l'histoire leur en seront reconnaissantes. Les générations futures suivront leurs pas dans toutes les questions vitales de cette nation. Nous leur demandons au nom du Seigneur de marquer leur génération et l'histoire par des empreintes positives, à l'instar des acteurs de la Conférence Nationale. Le patriote, c'est celui qui aime sa nation, sa patrie et son peuple. Et lorsqu'on aime une personne, on ne la fait pas souffrir, mais on souffre avec elle et on se préoccupe de comment l'on pourrait mettre fin à sa souffrance. Il est donc important que tous les acteurs politiques, techniques à divers niveaux impliqués dans la réalisation de cette LEPI dont nous avons tous besoin portent la nation dans leurs cœurs. Nous devons tous continuer par lutter pour l'établissement de lois justes dans la nation, des lois conformes à la volonté de Dieu pour l'homme qu'il a créé à son image. Au point où nous sommes arrivés, évoluons ensemble vers la réalisation de la LEPI !